



# INFORMATIONS ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

publié le 08/09/2020

Si votre enfant désire pratiquer une ou plusieurs activités sportives au sein du collège le mercredi après-midi, il/ elle a la possibilité de s'inscrire dans l'association sportive du collège. Une occasion unique pour nos élèves de partager de bons moments, de se défouler, de découvrir de nouvelles activités sportives, de se faire de nouveaux copains ou copines, de voyager, d'apprendre.

Notre association, comme toutes les autres associations sportives scolaires publiques de France sont affiliées à l'UNSS (union nationale du sport scolaire).

Les dossiers d'inscription pour adhérer à l'association sportive du collège sont à retirer auprès des professeurs d'EPS et une fois remplis, sont à rendre à ces mêmes professeurs.

Moyennant une cotisation annuelle de 20 euros (chèque à l'ordre de l'A.S du collège Camille Claudel, ou espèces), votre enfant pourra pratiquer un grand nombre d'activités (badminton, handball, rugby, natation, kayak, cross, danse, gymnastique, escalade, raid multi-activités, tennis de table, cirque, boxe...). Mais votre enfant peut aussi être jeune arbitre, jeune reporter, jeune organisateur, jeune coach, c'est-à-dire occuper différents rôles qui gravitent autour des activités sportives.

Nous proposons aussi du sport partagé. Il s'agit de pratiquer des activités par équipe, en mélangeant des élèves dits "valides" et des élèves en situation de handicap (ayant un dossier MDPH). L'association sportive du collège a acquis une certaine renommée dans ce domaine, puisque lors de l'année scolaire 2018/2019, nous avons obtenu plusieurs titres de champion de France (cross, multi-activités et natation) un titre de vice-champion de France en course d'orientation. Nous avons même participé à un champion du monde d'athlétisme au Portugal !

Au dos du dossier d'inscription, vous avez un QR code qu'il vous faudra scanner. Grâce à ce QR code, vous saurez environ une semaine avant l'activité qu'a choisie votre enfant, le lieu de l'activité, les horaires de départ et de retour, le lieu où vous devez récupérer votre enfant, et la tenue ou le matériel nécessaire pour pratiquer l'activité.

En cas de déplacement en dehors de Civray (il y en aura régulièrement car nous fonctionnons en district avec les collèges de Charroux, Lusignan, Vivonne, Couhé, Gençay), nous prendrons le bus. A notre retour, ce sont aux parents de venir récupérer leur enfant. Les retours se font généralement entre 16h30 et 18h.

Lorsque le planning annuel d'activités sera établi, il sera mis en ligne sur le site du collège et nous le distribuerons à chaque licencié, de manière à ce que vous puissiez gérer les rendez-vous médicaux, coiffeur, dentiste...

En raison du protocole sanitaire qui évolue régulièrement, il est possible que certaines activités sportives soient interdites, comme c'est le cas actuellement pour les sports de combat et les sports de contact comme le handball ou le rugby.

Plusieurs fois dans la semaine, lors des récréations, nous ferons des appels micros pour annoncer les activités de la semaine à venir. Il faudra alors que votre enfant vienne dans le gymnase pour s'inscrire, car nous devons avoir les effectifs les plus précis possibles afin de commander les bus.

Votre enfant a aussi la possibilité d'acheter un tee-shirt aux couleurs de notre association sportive, au prix de 5 euros.

Vous avez la possibilité de venir voir et encourager votre enfant sur les terrains de sport.

Si vous avez encore des interrogations, n'hésitez pas à solliciter les professeurs d'EPS

